

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	11
Nombre de votants :	13
Nombre de pouvoirs :	2

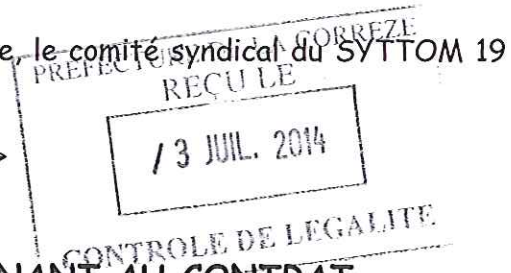
L'an deux mille quatorze et le 26 juin à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Patrice FARGE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Mesdames Michèle GUILLOU, Jeanine VIVIER, Christiane MONTEIL, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Messieurs Philippe JENTY, Bernard MIEL, Jean-Louis LAGEDAMON, Bernard ROUGE, Jean-François MICHON, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-Luc RONDEAU, Michel SAUGERAS, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

> > >



**OBJET : N° 2014/06/14 : AVENANT AU CONTRAT
D'EXPLOITATION DE L'U.V.E. DE SAINT PANTALEON DE LARCHÉ**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel ESCURAT

Compte tenu des garanties demandées dans le nouveau contrat avec BLEDINA, certaines garanties et prestations n'avaient pas été intégrées dans le contrat initial avec la société CNIM, notamment les pénalités applicables par BLEDINA à la société CNIM.

Pour garantir une fourniture de vapeur supérieure à 6t/h l'hiver et 7t/h l'été à BLEDINA, un nombre d'arrêt d'usine inférieur à 9 durant l'année et un étalonnage du nouveau compteur, la société CNIM présente un avenant générant une plus-value annuelle d'un montant de 23 721 € HT réparties comme suit :

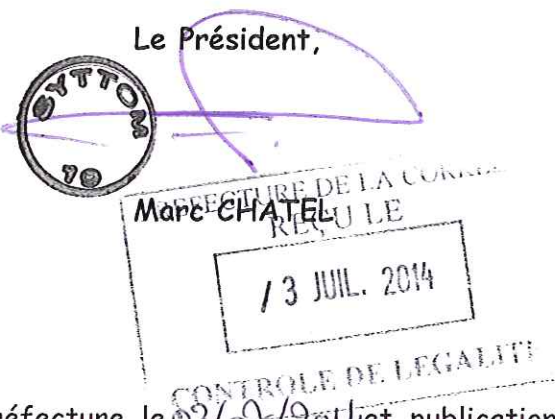
- Contrôle & étalonnage compteur chez BLEDINA	800 € HT
- Contrôle vaporisation & bêche retour des condensats	740 € HT
- Engagement forfaitaire de production de vapeur vers BLEDINA	20 000 € HT
- Compensation de l'intéressement sur la vente d'énergie thermique	1 950 € HT
- Peines et soins sur contrôles réglementaires 15,0 %	231 € HT
TOTAL	23 721 € HT

Monsieur Daniel ESCURAT, Vice-Président du SYTTOM 19 invite les membres du comité syndical :

- à délibérer sur ces propositions ;
- à autoriser le Président du SYTTOM 19 à signer l'avenant à intervenir et tous les documents s'y afférents.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 A Rosiers d'Egletons, le 26 juin 2014



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 03/07/2014 et publication ou notification du 03/07/2014.....